

Message du Président

Même pendant les Jeux Olympiques, certains d'entre nous ne trouvent guère le temps de suivre les exploits de ceux qui veulent aller plus haut et plus vite. C'est dommage, car il ne devrait pas nous échapper qu'à l'occasion des Jeux Olympiques, et maintenant pour la troisième fois à Sydney, le droit, lui aussi, joue un rôle important grâce au Tribunal Arbitral de Sport. Celui-ci met en place ce qu'il appelle une "chambre ad hoc" qui bien entendu s'efforce de décider « plus haut et plus vite ».

L'opinion publique mondiale a entendu parler d'arbitrage plus souvent que jamais pendant les Jeux de Sydney. A nous d'expliquer qu'il s'agit d'un arbitrage ayant son siège à Lausanne. La Cour d'Appel de New South Wales vient de le reconnaître dans une décision importante.

Si jamais une affaire venait en Suisse par le biais de l'article 190 al. 2 LDIP, nous devrions nous montrer aussi hospitaliers que nos amis australiens.

Pierre A. Karrer